

Lettre de Mission de Monsieur Jean Philippe VENOT (IRD/UMR G-EAU)

Coordinateur régional du COSTEA en Asie du Sud-Est

Le COSTEA-2 (2017-2021) pour renforcer ses liens avec les acteurs de l'irrigation et les opérations en cours dans les pays du Sud, étend et déconcentre ses moyens d'animation par la mise en place d'un dispositif de coordination géographique. Ce dispositif est composé de coordinateurs régionaux dans les trois régions prioritaires : la Méditerranée, l'Afrique de l'Ouest et l'Asie du Sud-Est (ASE), et de correspondants pays pour les pays dans lesquels l'AFD a un portefeuille irrigation particulièrement actif. Ces coordinateurs régionaux font partie intégrante du secrétariat scientifique et technique du COSTEA, piloté par le Chef de projet COSTEA, désigné par l'AFEID et l'AFD.

Le Comité de pilotage du COSTEA, qui s'est réuni le 16 mai 2017 à Montpellier, a défini un dispositif de coordination géographique pour la région Asie du Sud-Est dont la base est le Cambodge et qui pourra s'étendre progressivement au Vietnam, puis au Laos, en Birmanie et en Thaïlande.

Jean-Philippe VENOT (chercheur IRD, en expatriation à Phnom Penh, Cambodge), est mandaté coordinateur régional COSTEA pour la région Asie du sud-est. La présente lettre de mission vise à expliciter les missions qui lui sont confiées et les moyens attribués.

MISSIONS

Mission 1 : Représenter le COSTEA dans la région et contribuer à fédérer, en relation avec l'AFD, les acteurs de l'irrigation intervenant au Cambodge et en Asie du Sud-est. L'émergence de ce réseau s'appuiera sur les partenaires historiques de l'AFD et comprendra à terme des acteurs locaux et nationaux des différents pays cibles de la région (ministères, administrations, et agences publiques, ONG, centres de recherche et universités, ingénierie, représentants d'agriculteurs, etc.), les agents en expatriation d'organismes français (membres ou futurs membres du COSTEA), les représentants d'organisations internationales (IWMI, autres bailleurs de fonds, etc.). Tant pour l'émergence que pour l'animation du réseau, le coordinateur régional interagira avec les agences AFD locales, et avec les correspondants pays qui pourront être mandatés par la suite.

Mission 2 : Stimuler des propositions d'actions, suivre les actions COSTEA et contribuer à la valorisation des résultats. Le coordinateur régional assurera la coordination de la production du COSTEA dans la zone géographique, plus particulièrement au Cambodge. Il sera notamment chargé de stimuler l'émergence de propositions d'actions par les acteurs du réseau, vérifier un certain degré de « validation » de la pertinence des actions par ce réseau, en phase avec les enjeux de la zone géographique, veiller à leur complémentarité et leur cohérence, faciliter, en tant que besoin, l'accueil, la prise de contact et le lien entre les équipes en charge d'actions et les partenaires dans les pays, participer à la relecture des livrables produits, et à l'organisation de moyens de valorisation et de diffusion des résultats des actions COSTEA auprès des acteurs de l'irrigation.

Pour ces deux missions, le coordinateur régional pourra organiser des événements de type visites de terrain, séminaires, ateliers, dans chacun des pays de la région. Ces événements seront discutés au préalable et préparés avec le Secrétariat du COSTEA et l'AFD.

MISSION 3 : Assurer le lien avec le CST et avec le secrétariat du COSTEA. Le coordinateur régional aura à charge de rapporter régulièrement sur les activités dans la région (animation du réseau et

suivi de la production) à l'occasion de chaque réunion du CST et d'y participer physiquement. Il sera par ailleurs sollicité par le Secrétariat du COSTEA dans le circuit de validation des Termes de Références des actions concernant la région Asie du Sud Est.

Pour ces trois missions, le coordinateur régional rend régulièrement compte à l'AFEID (chef de projet et chargée de mission COSTEA à l'AFEID, chefs de projets COSTEA de la division ARB à l'AFD et autres coordinateurs géographiques), au CST, aux réunions duquel il participe, et annuellement au COPIL du COSTEA.

MOYENS

Temps : Les missions du coordinateur régional seront rémunérées sur le budget du COSTEA dans la limite de 40 jour par an. Un bilan d'activités et du temps passé sera transmis au Secrétariat à l'occasion des COPIL annuels.

Moyens logistiques : Les besoins logistiques nécessaires à l'organisation des rencontres d'acteurs du réseau Méditerranée et des missions de la coordinatrice régionale seront pris en charge sur le budget du COSTEA.

L'AFEID établira un accord spécifique avec l'IRD, relatif à la mission de Jean Philippe VENOT au titre de coordinateur régional Asie du Sud Est, adossé à la convention cadre de collaboration avec partage des coûts entre l'AFEID et l'IRD. Cet accord spécifique permettra la facturation par l'IRD à l'AFEID pour les dépenses entreprises par Jean Philippe VENOT au titre du temps de coordinateur régional.